



Démission après congé sans solde

Par **mouna33**, le **16/02/2012** à **09:14**

Bonjour, rn nje suis actuellement en poste CDI depuis 4ans je souhaite changer d emploi rn puis-je demander des congés sans solde de 2mois pour effectuer ma période d'essai dans l autre entreprise et démissionner par la suite de mon 1er emploi, car en sait jamais si le poste me conviens ou pas, que je puisse retourner a mon emploi si ça marche pas.rnCordialement,

Par **pat76**, le **16/02/2012** à **13:46**

BonjourrrnrnVous désirez prendre un congé sans solde de 2 mois pour effectuer une période d'essai chez un autre employeur et démissionner de votre 1er emploi.rnrnSi le poste où vous effectuerez votre période d'essai vous convient, comment ferez vous puisque vous aurez obligation de continuer à travailler après la période d'essai, pour démissionner de chez votre premier employeur et effectuer la période de préavis de deux mois?rnrnVous pourrez avoir deux employeurs différents mais vous n'aurez pas le droit de faire plus de 48 heures par semaine.

Par **mouna33**, le **16/02/2012** à **15:59**

merci pour votre réponse.